

ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Simplification des démarches d'assurance et de prêt pour les retraités Question écrite n° 5799

Texte de la question

Mme Louise Morel appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique sur la complexité des démarches administratives liées aux assurances et aux prêts pour les personnes retraitées. Malgré les avancées permises par la loi Lemoine et la convention AERAS, les emprunteurs de plus de 60 ans présentant des pathologies doivent encore remplir des dossiers médicaux distincts pour chaque affection, ce qui alourdit considérablement les formalités tant pour les assurés que pour les professionnels de santé. Par ailleurs, l'absence d'harmonisation des questionnaires médicaux entre les compagnies d'assurance complique la mise en concurrence des offres et allonge les délais de traitement des demandes. Cette situation limite l'accès des emprunteurs seniors à des conditions de prêt adaptées à leur profil. Elle souhaite savoir quelles mesures le Gouvernement envisage pour simplifier et harmoniser les démarches administratives liées aux assurances et aux prêts des retraités de plus de 60 ans afin d'éviter ces conséquences préjudiciables.

Données clés

Auteur: Mme Louise Morel

Circonscription: Bas-Rhin (6e circonscription) - Les Démocrates

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 5799 Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique Ministère attributaire : Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 8 avril 2025, page 2374